

Adresse de la société populaire d'Issoudun (Indre) qui prévient la Convention qu'elle vient de faire partir un cavalier armé et équipé, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Issoudun (Indre) qui prévient la Convention qu'elle vient de faire partir un cavalier armé et équipé, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 27;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28836_t1_0027_0000_10

Fichier pdf généré le 30/01/2023

dans notre district, plusieurs sont mariés, les temples sont dédiés à la Raison et à la Liberté, la contrainte n'a point accéléré cette conduite, le flambeau de la raison seul l'a dicté.

Citoyens représentants, vous venez de sauver encore une fois la patrie en démasquant et punissant les traîtres qui osoient tenter de relever la tyrannie; continuez, Législateurs, purgez cet auguste Sénat, purgez le sol de la République de tous les monstres qui ont osé et oseroient y porter la moindre atteinte et ne quittez votre poste que lorsque la liberté sera consolidée. Quant à nous nos bras sont voués à votre défense prêts à poignarder le premier ambitieux qui sous telle forme que ce soit voudroit tyranniser son pays. Vive la République une et indivisible, Vive la Montagne ! ».

DECOURTIVE, MOISET, DELAHAYE.

[Objets reçus par la Monnaie de Paris, 9 germ. II] (1).

En or y compris une bague portant 5 petites pierres faibles et une idem de milieu: 1 marc 7 onces 2 gros ; en vermeil: 189 m. 3 o. ; en argent: 518 m. 1 o. 6 gr.; en galons doré: 46 m. 3 o.; en galons d'argent: 7 m.; étoffes or et argent: 47 m.

Quelques pierres fausses ou de peu de valeur que nous ferons démonter, peser et classer sous notre surveillance.

57

« Un nouvel orage grondait sur nos têtes, disent les administrateurs du département de l'Ardèche; vous l'avez dissipé, et la hache nationale va faire justice de ces ennemis du peuple, qui ne paraissaient le défendre que pour mieux le trahir.

» Législateurs, votre carrière est pénible, mais elle est glorieuse: c'est la liberté que vous défendez, et en dépit de tous les traîtres, de la rage impuissante des tyrans, elle triomphera si vous restez à votre poste.»

Mention honorable, insertion en entier au bulletin (2).

58

La société populaire d'Issoudun, département de l'Indre, prévient la Convention qu'elle vient de faire partir un cavalier jacobin armé, monté et équipé.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) *Id.*, p. 34. Signé: MONYER, COMBRET, DURIGNY (*v.-président*), SOLIGNAC.

(2) P.V., XXXIV, 358. C 298, pl. 1037, p. 30. Original daté de Privas, 6 germ. II et signée GAMON (*présid.*), DARNAU, SERPINAS, ECHABAS, DUREPAIRE, DELOR (*secrét.*, g¹). B¹ⁿ, 14 germ. (*suppl^t*); *Mon.*, XX, 127; *Débats*, n° 564, p. 286.

(3) P.V., XXXIV, 358.

[Issoudun, 2 germ. II. Au présid. de la Conv.] (1).

« Citoyen,

Voulant concourir de toutes nos forces et de toute notre énergie aux grandes mesures de salut public, nous venons d'armer un cavalier jacobin. Tu reconnaîtras, en le voyant, que nous n'avons rien épargné, pour le mettre au complet; nous te l'adressons et te prions de le présenter et faire agréer à la Convention. Convaincu que nos frères les Jacobins le verront avec plaisir, nous t'engageons à le conduire à une séance. Il te restera ensuite à lui faire indiquer sa destination et à lui procurer une route. Nous sommes charmés que cette occasion nous procure celle de te renouveler l'assurance de notre attachement et fraternité ».

LOUAUTE-GARNIER (*présid.*), SABIZE, NAURTANT (*secrét.*), S.V. DEMOYSE-HAUDLEY (*secrét.*).

59

Le citoyen [COUTURIER] maire de la commune de Montbraine, ci-devant Château-Renaud, fait don à la patrie de 200 livres en numéraire, pour les frais de la guerre, et de 100 liv. pour le soldat de la liberté qui entrera le premier dans Valenciennes.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Etat des dons; Mont-Braine, 7 germ. II] (3).

Pour les frais de la guerre..... 200 l.
Pour gratification au premier soldat qui entrera en Valenciennes 100 l.

Certifié par le receveur du distr.: GARDIEN, et attesté par les off. mun. de la comm. de Mont-Braine: G. OM (*off. mun.*), HUÉ (*off. mun.*), BELLEMAS (*off. mun.*), MORCAU (*off. mun.*), PÉAN (*notable*), ROY (*notable*), GUIGNARD (*présid.*).

60

Les sans-culottes composant la société régénérée de Lauzun écrivent qu'au moment où ils ont appris l'horrible conspiration formée contre la liberté, saisis d'indignation, ils se sont levés et ont juré de périr mille fois, plutôt que de laisser porter la moindre atteinte aux droits du peuple, violer le sanctuaire des lois et outrager la représentation nationale. A ce serment ils en ont ajouté un autre, qui, disent-ils, a porté la terreur dans l'âme du méchant et la consolation dans celle du patriote; c'est de poursuivre à toute outrance les intrigans et les conspirateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) C 299, pl. 1053, p. 13.

(2) P.V., XXXIV, 358. *Débats*, n° 566, p. 322; *Mon.*, XX, 127.

(3) C 297, pl. 1020, p. 32.

(4) P.V., XXXIV, 359. B¹ⁿ, 16 germ. (*suppl^t*). *Mon.*, XX, 156; *Débats*, n° 566, p. 322.